



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 16 /NJ/2026

Initialement prévue pour le vendredi 31 juillet dernier à la Cour de cassation, la campagne de sensibilisation à la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat et l'immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat en sigle CNSSAP des hauts Magistrats du Parquet général près la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, de la Haute Cour militaire et des Parquets généraux près ces hautes juridictions, est reportée au mardi 18 août 2026 à 11h00' au même lieu.

Fait à Kinshasa, le 05 AOÛT 2026



Le Secrétaire permanent du Conseil
supérieur de la magistrature

Télesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de cassation